Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

D	DATE D'APPROBATION : 21-11-2013				
	RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME	
1.	Le dirigeant principal de l'information devrait renforcer la gouvernance et l'orientation stratégique liées à la gestion de l'information en établissant ou en améliorant les principaux éléments suivants : • Élaborer et approuver un plan de GI en harmonie avec les priorités cernées dans la stratégie de GI/TI du Ministère, y compris des initiatives classées par ordre de priorité pour l'horizon de planification de cinq ans. Il pourrait faire partie d'un plan de GI/TI intégré ou d'un plan de GI distinct, mais il est essentiel de préciser l'orientation en matière de GI. L'ébauche de stratégie opérationnelle en GI devrait être retirée pour éviter toute confusion si l'on disposait d'une stratégie de GI/TI et d'une stratégie de GI distincte.	Le directeur de la DGIM, en collaboration avec le DPI, d'autres directeurs de la DGGI et les membres du CGIT et du CDGMO, élaborera et approuvera un plan de GI en harmonie avec les priorités cernées dans la Stratégie de GI/TI du Ministère, y compris les initiatives classées par ordre de priorité pour l'horizon de planification de cinq ans. L'ébauche de la Stratégie de GI d'entreprise sera éliminée.	30 juin 2014 30 novembre 2013	État: En cours Mise à jour/Justification Au 31 décembre 2014: Le dirigeant principal de l'information a soumis une stratégie de gestion de l'information au dirigeant principal des finances et aux sous-ministres aux fins d'examen et d'approbation. SVE: La mise en œuvre est en cours. La recommandation sera classée conjointement avec l'approbation de la stratégie. État: Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification: Au 31 mars 2014: L'ébauche de la Stratégie de GI d'entreprise a été retirée du site intranet. SVE: Fermé.	
	S'assurer que les politiques	La Directive sur la tenue de	30 janvier 2014	État : Demande de fermeture du dossier	

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D'APPROBATION : 21-11-2013			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
et les directives requises en matière de GI sont achevées et approuvées, et communiquées à tous les employés concernés du Ministère. Il est prioritaire de satisfaire aux exigences du SCT, en particulier la Directive sur la tenue de documents, pour laquelle la conformité est exigée d'ici mars 2015.	documents d'AADNC et la Directive sur la gestion des courriels seront examinées, mises à jour et approuvées.		Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : La Directive sur la tenue de documents a été approuvée et la Directive sur la gestion des courriels devrait être mise en œuvre par SPC, par le truchement de l'ITSC. SVE : Fermé.
S'assurer que la GI est un point permanent à l'ordre du jour des réunions des comités de gouvernance pour surveiller la mise en œuvre des politiques et des directives de GI ainsi que les progrès des principales initiatives de GI dans les limites du plan approuvé.	Tous les instruments de politique approuvés seront communiqués à l'ensemble des employés par l'entremise de <i>L'Express</i> d'AADNC.	31 mars 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : Le processus de modification de la mise en œuvre a été modifié de manière à inclure la présentation des communications concernant les instruments de politique approuvés aux fins de publication par l'entremise de L'Express d'AADNC. SVE : Fermé.
	Tous les instruments de politique de GI/TI seront classés par ordre de	31 mars 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé)

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	priorité dans une liste à des fins d'examen, de mise à jour et d'approbation dans le cadre de l'examen et de la mise à jour du		Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :
	cycle de vie.		Le cadre de politique de GI/TI assorti des instruments de politique classés par ordre de priorité dans une liste à des fins d'examen et de mise à jour est terminé.
			SVE : Fermé.
		15 décembre 2013	État : Demande de fermeture du dossier (terminé)
			Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :
	On examinera et mettra à jour les ordres du jour des prochaines		On a passé en revue l'intranet et on en a retiré toutes les ébauches d'instruments de politique.
	réunions de l'équipe de gestion de la DGGI ainsi que des comités de gouvernance de la GI/TI (p. ex.		SVE : Fermé.
	CGIT) afin de veiller à ce que l'on y retrouve au moins une fois par mois les points permanents concernant	15 décembre 2013	État : Demande de fermeture du dossier (terminé)
	la GI et à ce que le tout soit transmis, au besoin, au CDGMO et/ou au COM.		Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D APPROBATION: 21-11-201		DATE	
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			Mises à jour de la GI (cà-d. Directive sur la tenue de documents, ITSC) transmises à l'EGD, au CGIT, au CDGMO et aux Opérations. SVE : Fermé.
Le dirigeant principal de l'information devrait poursuivre le processus amorcé récemment qui consiste à mobiliser les secteurs et les régions dans le	L'appel annuel pour les initiatives de GI/TI continuera d'être inclus dans tous les appels pour les plans d'investissement.	31 mars 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :
cadre de l'exercice d'établissement des plans d'investissement quinquennaux afin de faciliter l'intégration de la stratégie et des plans de GI/TI à la planification des investissements du Ministère. Outre les projets approuvés par le Comité des opérations dans le cadre du plan d'investissement du Ministère, qui comprend les projets uniquement d'une valeur supérieure à 1 million de dollars, ces résultats devraient être	Les résultats seront inclus dans les mises à jour au plan de GI/TI au niveau tactique.	31 mars 2014	La planification en matière de GI/TI demeure intégrée à la lettre d'appel concernant les plans d'investissement. La gestion des initiatives en matière de GI/TI est intégrée à l'interne avec le protocole d'entente, les processus de gestion des portefeuilles et de gestion du portefeuille d'applications ainsi qu'avec les processus de production de rapports au SCT quant aux dépenses en matière de GI/TI, aux plans de GI/TI, à la gestion du portefeuille d'applications et à la planification des investissements.
intégrés aux mises à jour annuelles du plan de GI/TI afin de s'assurer que celui-ci			sera fermée. Classée.

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

	RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	demeure cohérent par rapport aux priorités générales du Ministère et pour permettre à la Direction générale de la gestion de l'information d'effectuer une planification des ressources de manière appropriée.			
3.	Le dirigeant principal de l'information devrait établir une fonction centralisée pour gérer l'ensemble des politiques et directives de GI et de TI afin de s'assurer qu'elles sont surveillées de l'étape d'élaboration initiale jusqu'à l'achèvement et à l'approbation, et pour s'assurer que seules les politiques et directives approuvées sont publiées sur le site intranet de la Direction	Le bureau du DPI : - gérera l'élaboration et la mise à jour des instruments de politique de GI/TI;	15 novembre 2013	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : En cours. SVE : Fermé.
	générale de la gestion de l'information. Cette fonction centralisée devrait déterminer à quel moment les politiques et les directives doivent faire l'objet d'un examen en fonction d'un	 fera le suivi de l'élaboration/de la mise à jour des instruments de politique actuels et nouveaux; 	15 novembre 2013	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
calendrier établi ou lorsque les exigences du SCT sont modifiées, et surveiller le processus de mise à jour. Un processus de communication devrait être mis en place pour communiquer les exigences issues de l'ensemble des politiques et directives nouvelles ou modifiées, de façon constante, à l'ensemble des personnes responsables de les mettre en œuvre.	- gérera l'affichage des instruments de politique existants/nouveaux;	15 novembre 2013	SVE : Fermé. État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : En cours. SVE : Fermé.
	- élaborera un cycle de vie à jour pour l'ensemble des directives et des politiques de GI/TI;	31 mars 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : Élaboré et en cours. SVE : Fermé.
	 préparera des communiqués pour l'Express d'AADNC afin de mettre en relief les exigences de l'ensemble des nouveaux 	31 mars 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification :

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	instruments de politique.		Au 31 mars 2014: Les communiqués sont préparés et sont prêts à être transmis périodiquement au responsable des communications aux fins de publication par l'entremise de <i>L'Express</i> d'AADNC. SVE: Fermé. SVE: Mise en œuvre. La recommandation sera fermée. Classée.
 4. Le dirigeant principal de l'information devrait améliorer la documentation relative au Cadre de gestion des portefeuilles de projets (CGPP) et accroître le respect de celui-ci en prenant les mesures suivantes : • clarifier les exigences pour les facteurs relatifs à la gestion de l'information dans le CGPP, y compris la façon 	Le dirigeant principal de l'information créera des exigences en avant-plan et en arrière-plan du cadre qui indiqueront les considérations et les exigences en matière de gestion de l'information pour chaque borne du CGPP.	1 ^{er} février 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : Avant-plan de la GI créé et en place. SVE : Fermé.
dont elles seront documentées et surveillées dans le cadre du processus d'approbation par borne;	Le directeur des services stratégiques de GI/TI d'entreprise élaborera un document qui décrit clairement les exigences actuelles	1 ^{er} février 2014	État : Demande de fermeture de dossier (terminé) Mise à jour/Justification :

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
élaborer, approuver et publier, dans le site intranet de la Direction générale de la gestion de l'information, un document qui décrit clairement les exigences actuelles pour approbation par les organes de gouvernance à chaque étape	pour l'approbation par les organes de gouvernance à chacune des bornes du processus du CGPP. Une fois approuvé, le document sera publié sur l'intranet.	28 février 2014	Au 30 juin 2014 : Tous les documents modèles du Cadre de gestion des portefeuilles de projets (CGPP) ont été mis à jour et font partie de la liste maîtresse des principales étapes pour les produits livrables. La page intranet est à jour depuis le 16 avril 2014.
du processus d'avancement par borne du CGPP;			SVE : Fermé. État : En cours
 préciser les exigences du CGPP pour les projets qui nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor étant donné que ces projets devraient suivre le processus de gouvernance de projet défini et approuvé du Ministère; s'assurer d'exécuter la procédure de clôture de projet officielle telle que définie dans le CGPP, y compris les leçons apprises et la réalisation des avantages. 	Le directeur des SSE produira un document précisant les exigences du CGPP pour les projets qui nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor afin de s'assurer que les exigences relatives aux bornes du CGPP sont connues pour les projets qui nécessitent une approbation du SCT.	1 ^{er} mars 2014	Mise à jour/Justification Au 31 décembre 2014 : Les travaux se poursuivent dans ce domaine. Pour tous les projets, l'évaluation finale de la complexité et des risques doit au moins être reconnue par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) avant d'amorcer la planification en détail. Un processus intégré est maintenant en place pour créer et réviser des évaluations de la complexité et des risques des projets et ensuite les soumettre au SCT pour qu'il en prenne connaissance. Pour les projets qui ont besoin de fonds du SCT, ou qui dépassent le pouvoir d'autorisation du ministère, il faut soumettre une requête de financement au Conseil du

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	Le DPI, en collaboration avec le CGIT et le CDGMO, mettra à jour les documents et les cadres de GI/TI pour s'assurer que les procédures officielles de clôture de projets sont menées à bien.	1 ^{er} février 2014	Trésor, à laquelle sont joints plusieurs documents assujettis aux points de contrôle (une analyse de rentabilisation et une charte de projet à tout le moins). C'est le seul sujet de discussion qui reste. Nous travaillons toujours avec le SCT pour définir les documents de projet qui doivent être soumis pour les projets. Cela devrait être réglé d'ici le 4e trimestre. SVE: La recommandation sera classée. Classée. État: Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/justification: Au 30 juin 2014: L'équipe de gestion de la Direction générale du dirigeant principal de l'information a mis à jour et approuvé le modèle de clôture d'un projet, présenté au Groupe de gérance de l'information et de la technologie (GGIT) et affiché sur le site intranet. Des projets sont en voie d'être « officiellement » clos conformément aux lignes directrices du Cadre de gestion des portefeuilles de projets (p. ex. les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations).

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU		DATE	
PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
Le dirigeant principal de l'information devrait s'assurer	Le directeur des SSE, en collaboration avec tous les	31 mars 2014	SVE : Terminé. État : En cours
que les initiatives de l'Architecture d'entreprise (AE) sont mises en œuvre en priorité et mises à contribution pour améliorer l'intégration des systèmes d'application dans les investissements de projets futurs. Plus précisément, les calendriers devraient être confirmés et des ressources devraient être attribuées aux principales initiatives qui ont été cernées pour 2012-2013, à savoir, l'élaboration d'une stratégie d'AE et l'intégration de l'AE dans le CGPP, car elles sont les assises des initiatives à venir. En outre, le Comité des normes d'architecture devrait être rétabli et reprendre ses fonctions pour s'acquitter de son rôle en tant qu'organe de qouvernance en s'assurant	directeurs de la DGGI: - élaborera une stratégie d'AE; - élaborera des exigences en avant-plan et en arrière-plan de l'AE, pour le CGPP; - rétablira le CNA et lui confiera un mandat; - élaborera des principes/lignes directrices en matière d'AE.		Mise à jour/Justification Au 31 décembre 2014 : Stratégie d'architecture d'entreprise approuvée par les Conseils en matière de sécurité des technologies de l'information le 3 avril 2014. Le comité des normes d'architecture sera rétabli au 4º trimestre. Un mandat est en voie d'élaboration de concert avec celui du Conseil d'examen de l'architecture. Le positionnement avant-plan et arrière-plan de l'Architecture d'entreprise (AE) et du Cadre de gestion du portefeuille de projets (CGPP) est reporté en raison d'un manque de ressources. Les principes et lignes directrices de l'AE sont énoncés dans la stratégie sur l'AE. SVE : Les mesures ont été prises ou les raisons ont été données pour expliquer

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

Į	DATE D'APPROBATION : 21-11-2013					
	RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME		
	que les investissements en GI/TI sont conformes aux normes approuvées en matière de technologie et aux initiatives d'architecture d'entreprise (cà-d., actuellement, le mandat est défini, la composition est confirmée et les réunions régulières ont été amorcées).			qu'elles ne peuvent être prises. La recommandation sera classée. Classée.		
	6. Le dirigeant principal de l'information devrait s'assurer que les secteurs et les régions communiquent des renseignements suffisamment détaillés dans l'analyse des dépenses en GI/TI, en particulier l'information relative aux projets/initiatives de GI/TI entrepris, afin de surveiller de manière efficace la conformité aux politiques ministérielles exigeant l'approbation préalable de l'ensemble des dépenses de GI/TI. Une fois que ces renseignements supplémentaires auront été rassemblés et évalués, toute indication de non-conformité	Le DPI élaborera et mettra en œuvre des processus et des activités de surveillance de la conformité pour s'assurer du caractère approprié des dépenses effectuées à l'extérieur de la DGGI.	30 avril 2014	État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : Au 30 juin 2014 : AADNC a approuvé des instruments de politique auxquels il faut se conformer (p. ex. les politiques et les directives sont obligatoires par définition). À titre d'exemple, il a approuvé la Directive sur les autorisations d'approvisionnement de GI/TI, qui énonce les rôles et les responsabilités d'approvisionnement ainsi que le codage financier particulier à utiliser dans les systèmes financiers. De plus, un processus annuel a été mis en œuvre afin que la DGGI puisse extraire des données du système financier du Ministère et les envoyer aux		

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
aux exigences en matière d'approbation préalable devrait donner lieu à un examen supplémentaire et, selon l'importance du cas, des mesures correctives devraient être prises, par exemple, sous la forme d'un suivi direct auprès de la région/du secteur ou en portant la question en amont à l'attention des comités de gouvernance.			régions ou aux secteurs aux fins d'examen et d'attestation. De cette façon, on s'assure que les régions attribuent les codes appropriés aux projets. AADNC devra élaborer des processus de surveillance de la conformité pour la nouvelle structure de codage dans SAP instaurée le 1 er avril 2014. SVE : Mise en œuvre terminée. Fermeture recommandée. Classée.